



SNUipp-FSU 82

23 Grand'Rue Sapiac (Mtban)

05-63-03-57-81

06-82-30-11-88

mail : [snu82@snuipp.fr](mailto:snu82@snuipp.fr)

site : <http://82.snuipp.fr>

A Montauban, le 7 octobre 2016

A l'attention de M. l'IA-DASEN du Tarn-et-Garonne

**Objet :** Campagne nationale de boycott des APC

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'Ecole et de ses personnels sont de plus en plus grandes et trop souvent les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, de nouveaux cycles, de nouveaux programmes, de nouveaux parcours apparaissent sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le «travail invisible» et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

D'ailleurs, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, et que pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable surtout pour les élèves les plus fragiles. Ces conclusions sont partagées par de nombreux spécialistes du système éducatif. N'oublions pas non plus que la mise en place des APE en 2008 puis des APC ont coïncidé avec la diminution du temps de classe (deux heures de moins par semaine pour les élèves) et la disparition partielle des RASED.

De plus, les APC sont soumises à l'autorisation des parents et ne sont donc pas obligatoires. Dans certaines écoles elles «entrent en concurrence» avec les activités périscolaires, parfois l'enseignant n'a pas le choix dans la constitution des groupes (obligation de prendre la classe entière ou la demi-classe) et il n'est pas toujours possible d'utiliser les locaux et le matériel nécessaires du fait des activités périscolaires en parallèle.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU a décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos obligations réglementaires de service. Plus de 36 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager, pour : gagner en autonomie pédagogique et récupérer du temps (d'après les comparaisons de l'OCDE, 900 heures de classe par an France contre 756 en moyenne en Europe), assurer toutes les missions liées à un métier toujours plus complexe, alléger notre charge de travail qui est trop lourde (44h de travail hebdomadaire pour les enseignant-e-s français), et parce que ce dispositif est inefficace pour aider les élèves en difficulté.

Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne plus mettre en œuvre les APC dans notre département.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les obligations réglementaires de service des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au Service Public d'Éducation Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 82, les co-secrétaires, Guillaume Mangenot et Sandra Rubio



ARRÊT DES APC

**Le SNUipp-FSU lance la consigne**